

Direction générale des services adjointe
Ressources et Population
Service d'appui à la démocratie
Participative

Arrêté mis en ligne sur le site internet de la Ville le 15 septembre 2023

SG/A-2023-14

ARRÊTÉ DU MAIRE DE LA VILLE DE LIBOURNE

OBJET : Désignation du président du Conseil Économique, Social et Environnemental Municipal (CESEM)

Le Maire de Libourne,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 21 septembre 2020 portant création et approbation des statuts du Conseil Économique, Social et Environnemental Municipal (CESEM),

Vu le courrier en date du 4 septembre 2023 par lequel Monsieur Rodolphe GUYOT souhaite ne plus occuper la fonction de Président du Conseil Économique, Social et Environnemental Municipal (CESEM),

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur Jean Michel BERNARD est nommé pour siéger en qualité de Président du Conseil Économique, Social et Environnemental Municipal (CESEM),

Article 2 : Le présent arrêté est susceptible d'un recours gracieux devant le Maire dans un délai de deux mois suivant son affichage.

Un recours contentieux peut être porté contre la présente décision devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois suivant son affichage.

Article 3 : Monsieur le directeur général des services est chargé de la mise en œuvre du présent arrêté

Fait et arrêté en l'Hôtel de Ville de Libourne,

le 15 septembre 2023

Publié le 15 septembre 2023



Philippe Buisson

Maire de Libourne
Président de la Communauté
d'Agglomération du Libourmois